



Réunion de la Commission Locale de l'Eau

PERIGUEUX 6 juin 2013

COMPTE RENDU

Membres de la Commission Locale de l'Eau Isle-Dronne :

- 38 membres présents ou représentés

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la CLE du 15 mars 2012;
- Présentation du rapport d'activité de l'animation du SAGE;
- Les consultations pour avis de la CLE;
- Proposition d'une délibération donnant délégation au bureau pour rendre des avis;
- Bilan des réunions géographiques ;
- Présentation du programme de travail de la CLE;
- Point d'actualité sur le territoire et questions diverses.

Pièce jointe : compte-rendu des réunions géographiques

Etaient présents (30 membres) :

Collège des collectivités (14 membres présents) :

- M. Michel ANDREU, Conseiller municipal de Palluaud
- M. Pierre BORDE, Maire de Boscamnant
- M. Jean-Claude CAILLON, Adjoint au Maire de Saint Amant de Montmoreau
- M. Bernard CAZEAU, Président de la CLE, Président du Conseil général de la Dordogne,
- M. Pascal DEGUILHEM, Vice-Président de la CLE, Conseiller général de la Dordogne
- M. Michel FROUIN, Conseiller général de la Gironde
- M. Bernard GUILLAUMARD, Vice-Président du Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de l'Isle
- M. Roland LAURIERE, Conseiller général de la Dordogne
- M. Alain LUCAS, Maire de Vendoire
- M. Jean-Michel MAGNE, Maire de Chanterac
- M. Jean-Louis MAURY, Maire de Benayes
- M. Jeannik NADAL, Vice-Président de la CLE, Vice-Président du Conseil général de la Dordogne

Mme Monique RATINAUD, Maire de Brantôme

M. Alain RIVIERE, Vice-Président du Conseil général de la Charente

Collège de l'Etat (6 membres présents ou représentés) :

M. Laurent BOUTY, Représentant le Directeur Départemental des Territoires de la Haute-Vienne
Mme Séverine ECUVILLON, Représentant le Directeur Départemental des Territoires de la Corrèze
Mme Nathalie OLLIVIER, Représentant le Directeur Départemental des Territoires de la Charente
M. Florent PALLOIS, Représentant le Directeur Départemental des Territoires de la Gironde
Mme Valérie PERRIER, Représentant le Directeur de l'agence de l'eau Adour Garonne
M. Jean-Philippe PIQUEMAL, Directeur Départemental des Territoires de la Dordogne

Collège des usagers (10 membres présents ou représentés) :

- M. Jean-Didier ANDRIEUX, Représentant la chambre d'agriculture de la Dordogne
- M. Michel BURELOUT, Représentant l'Association départementale agréée des pêcheurs amateurs aux engins et filets de Dordogne
- M. Jacques BRIE, Représentant UFC Que choisir de la Charente
- M. Vincent CORBIN, Représentant la chambre d'agriculture de la Charente
- M. Laurent COURAU, Représentant la chambre d'agriculture de la Gironde
- M. Alain DALY, Représentant la fédération de pêche de la Dordogne
- M. Luc-Olivier DELEBECQUE, Représentant le centre régional de la propriété forestière d'Aquitaine

Mme Marie DUVAL, Représentant la fédération de canoë Kayak d'Aquitaine

M. Alexandre LAROQUE, Représentant France Hydro électricité

Mme Nicole RIOU, Représentant la SEPANSO Aquitaine

Pouvoirs (8 mandats):

Collège des collectivités (5 mandats):

- M. Stéphane BEGUERIE, Maire de Bonnes donne mandat à M. Jean-Claude CAILLON
- M. Pierre GUERIN, Maire de Saint Palais de Négrignac donne mandat à Pierre BORDE
- M. Marc MATTERA, Vice-Président du Syndicat Des Eaux de la Dordogne donne mandat à M. Roland LAURIERE
- M. Jean-Marie RIGAUD, Maire de Marsac sur l'Isle donne mandat à Pascal DEGUILHEM
- M. Bernard VAURIAC, Président du Parc Naturel Régional Périgord Limousin donne mandat à M. Jeannik NADAL

Collège de l'Etat (2 mandats):

M. Olivier TERRIER, Représentant le Directeur Inter-Régional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques Aquitaine – Midi-Pyrénées donne mandat à Mme Valérie PERRIER

M. Sébastien GOUPIL, Représentant le Directeur de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Aquitaine donne mandat à M. Jean-Philippe PIQUEMAL

Collège des usagers (1 mandat):

M. Gilles BRICHET, Représentant la fédération de la pêche et la protection des milieux aquatiques de Charente Maritime donne mandat à M. Alain DALY

Etaient excusés:

Collège des collectivités :

M. Didier BAZINET, Maire de Coutures

Mme Martine BEYLOT, Maire de Buissière-Galant

M. Jean-Louis BIAIS, Maire de Bonzac

M. Joël BONIFACE, Vice-Président de la CLE, Conseiller général de la Charente

M. André BOURDEAUX, Adjoint au Maire de Chalûs

M. Jean-Louis CHASSAING, Maire de Montgibaud

Mme Béatrice GENDREAU, Vice-Présidente de la CLE, Conseillère régionale d'Aquitaine

M. Jean-Christophe HORTOLAN, Conseiller régional de Poitou-Charentes

M. Lucien LIMOUSI, Maire d'Issac

M. Alain MAROIS, Vice-Président de la CLE, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde

M. Noël MARTINIE, Conseiller général de la Corrèze

M. Jean-Pierre MASSALOUX, Maire de la Coquille

M. Michel MILLAIRE, Maire de Les Billaux

Mme Monique PLAZZI, Vice-Présidente du Conseil Général de la Haute-Vienne

M. Robert PROVAIN, Administrateur d'EPIDOR

M. Jean-Marie ROUGIER, Vice-Président du Conseil Régional du Limousin

M. Francis SAVIN, Conseiller général de la Charente-Maritime

Collège des usagers :

M. le Représentant de l'union régionale pour la valorisation des étangs du Limousin

M. le Représentant de l'association régionale des amis des moulins d'Aquitaine

M. le Représentant de la chambre de commerce et d'industrie de Dordogne (2 sièges)

M. le Représentant de l'association des pêcheurs professionnels en eau douce de la Gironde

M. le Représentant de la chambre régionale agriculture du Limousin

Collège de l'Etat:

M. le Préfet coordonnateur de bassin Midi-Pyrénées

Assistaient également à la réunion :

M. Frédéric DUDILOT, UNICEM Aquitaine

Mme Céline DEBRIEU-LEVRAT, Conseil Général de la Gironde, Bureau de la ressource en eau

Mme Martine GRAMMONT, Conseil Général de la Dordogne, Direction de l'agriculture et de l'environnement

Mme Violaine LEYCURAS, Chambre régionale d'agriculture du Limousin

M. Jean-Paul OLIVIER, Syndicat Mixte Des Eaux de la Dordogne

Mme Aurore HAJDUK, stagiaire de l'Agence de l'eau Adour Garonne

M. Frédéric EHRHARDT, Mme Cindy GRANDJEAN, M. David MAFFRE, Mme Mélanie OZENNE, M. Roland THIE-LEKE, EPIDOR



Monsieur Bernard CAZEAU, Président de la CLE, ouvre la séance à 14h30, en rappelant que l'état des lieux du territoire est la première phase de travail à réaliser. Il précède et oriente les recommandations qui seront dans le SAGE. Il s'agit donc une étape importante.

C'est pourquoi il a été organisé quatre réunions géographiques réparties sur l'ensemble du territoire du SAGE :

- Saint Denis de Pile, en Gironde, sous la conduite de Monsieur Alain MAROIS, qui n'a pu être présent aujourd'hui ;
 - Villetoureix, en Dordogne, sous la conduite de Monsieur Jeannik NADAL;
 - Neuvic, en Dordogne, sous la conduite de Monsieur Pascal DEGUILHEM;
- Saint Yrieix la Perche, en Haute-Vienne, sous la conduite de Madame Monique PLAZZI, qui s'est excusée pour la réunion d'aujourd'hui.

Elles ont étaient l'occasion de discuter autour d'un premier état des lieux préparé par EPIDOR. Ces réunions ont été très suivies et les débats ont été très riches ; ce qui démontre l'attachement de l'ensemble du territoire aux rivières ainsi qu'au patrimoine naturel et culturel qu'elles représentent.

La prochaine étape consiste à réunir des groupes qui, cette fois, travailleront selon une approche thématique. Quatre thèmes sont envisagés : patrimoine naturel et milieux aquatiques ; quantité de la ressource en eau ; qualité de la ressource en eau ; usages de la ressource en eau. Certains de ces thèmes pourraient éventuellement être scindés. Par exemple, les débats autour de l'étiage et de l'inondation dans le groupe quantité pourront être séparés. Ces réunions thématiques permettront de disposer d'ici la fin de l'année d'un état des lieux partagé par tous.

Ce processus est peut-être un peu long, mais il est utile de prendre le temps d'être d'accord, de la manière la plus unanime possible, autour des constats et des enjeux du territoire. Car c'est de l'état des lieux que découlera des préconisations sur les pratiques et les usages du sol qui pourront peut-être, être contraignantes au moment de les mettre en œuvre.

Si l'on souhaite préserver le patrimoine naturel, objectif sur lequel tout le monde se retrouve, il faudra accepter de faire des efforts. Le SAGE veillera à ce qu'ils soient compatibles avec les activités qui contribuent à la richesse du bassin, et notamment le tourisme. Il en va de l'attractivité du territoire. Ces efforts sont nécessaires pour inscrire le territoire Isle Dronne dans un développement durable. L'environnement ne doit plus être considéré comme une contrainte mais comme une chance. La reconnaissance du bassin de la Dordogne par l'Unesco en est un exemple. Le SAGE Isle Dronne peut être un relais de cette dynamique.

Adoption du compte-rendu de la CLE du 15 mars 2012

M. le Président indique que le compte-rendu de la CLE du 15 mars 2012 n'a fait l'objet d'aucun retour de la part des membres de la CLE depuis sa date d'envoi.

Après avoir interrogé l'assistance sur d'éventuelles remarques, le compte-rendu de la CLE du 15 mars 2012 est adopté à l'unanimité.

Les comptes rendus de la CLE non adoptés et du Bureau sont disponibles sur le site internet du SAGE Isle Dronne, sur l'espace réservé aux membres de la CLE.

Présentation du rapport d'activité

Le rapport d'activité du SAGE Isle Dronne est présenté en séance par Madame Mélanie OZENNE (EPI-DOR).

Envoyé avec le dossier de séance, il est composé de sept points :

- A/La chronologie des événements
- B/L'activité des instances (CLE et Bureau)
- C/ Les courriers de la CLE
- D/ Animation de la phase d'état des lieux-diagnostic
- E/ Création du site internet du SAGE Isle Dronne
- F/ Un séminaire d'échanges avec les élus du SAGE Vilaine
- G/Revue de presse du SAGE Isle Dronne

M. le Président donne la parole aux membres de la CLE :

M. Pascal DEGUILHEM, Vice-Président de la CLE, s'exprime sur le séminaire d'échanges avec les élus de la Vilaine auquel il a participé. Ce sont des territoires différents avec des marqueurs forts, tels que les inondations, des problématiques liées à la proximité de la mer ou encore un territoire qui est organisé pour travailler de manière intégrée sur les problématiques de l'eau. D'un point de vue méthodologique, il a pu être mesuré l'importance de l'implication des acteurs locaux dans la construction du SAGE, car un SAGE n'est pas un outil facile à faire vivre. Néanmoins, une forte implication des élus permet d'aboutir à de grandes ambitions.

Concernant les réunions géographiques organisées par l'équipe d'EPIDOR, elles ont connu une belle participation, et une belle implication des participants sur les ateliers thématiques (étiage, gestion des usages, inondation, milieux naturels, qualité de la ressource en eau). Le compte-rendu élaboré par EPIDOR consolide l'état d'esprit général et compile les remarques partagées par l'ensemble des participants. M. DEGUILHEM, remercie également les élus et leurs services, qui ont partagé leur connaissance et leur point de vue à l'occasion de cette démarche très participative. La méthode d'animation menée par EPIDOR a permis de donner de la dynamique à l'ensemble de la démarche.

M. Jeannik NADAL, Vice-Président de la CLE, témoigne des spécificités existantes entre les trois secteurs géographiques concernés par les réunions de Saint Denis de Pile (33), Villetoureix (24) et Saint Yrieix la Perche (87), auxquelles il a participé. Les problématiques et les acteurs sont différents. Le principe des réunions décentralisées est donc positif et l'assistance a effectivement été très nombreuse. La méthode choisie par EPIDOR a facilité les débats au sein des tables rondes de huit ou neuf participants par table. Elle a permis aux acteurs de s'écouter et d'entendre différents points de vue.

Après avoir interrogé l'assistance sur d'éventuelles remarques, le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

Il sera transmis aux Préfets de départements, au Préfet coordonnateur de bassin et aux comités de bassin concernés.

Bilan des réunions géographiques

M. Frédéric EHRHARDT (EPIDOR), présente les principaux constats ayant fait l'unanimité chez les participants et les principaux points qui seront à approfondir lors des commissions thématiques. Il est rappelé qu'il s'agit de l'expression des participants et qu'un compte-rendu complet est remis en séance.

Voir compte-rendu des réunions géographiques en pièce jointe.

*Inondation

Les constats unanimes :

Le risque d'inondation est présent partout sur le bassin Isle Dronne puisqu'il est soumis à 4 types d'inondations : les inondations pluviales, les inondations par submersion marine, les inondations par remontée de nappes et enfin les inondations par ruissellements qui sont, elles, moins bien connues, car plus soudaines, mais potentiellement présentes sur tout le bassin. De l'avis général, les crues sont moins fréquentes que par le passé, mais les événements ponctuels semblent avoir gagné en intensité. Si elles sont moins fréquentes, la vulnérabilité des populations, elle, augmente à cause principalement des constructions en zones inondables (40 000 habitants en zone inondable) et de l'aménagement des bassins versants. Les secteurs de Périgueux et de la confluence Isle Dronne sont reconnus comme des zones à enjeux par les participants, avec des zones complémentaires plus à l'amont sur la Dronne et ses affluents comme la Tude et le Ribéraguet. La population sait également moins bien vivre avec les crues et la mémoire des crues se perd. Le principal facteur d'influence du risque d'inondation est la pression exercée sur les milieux naturels : dégradation des zones humides, aménagement des rivières (recalibrage, etc.), pratiques de gestion des sols (imperméabilisation des sols, etc.).

Les points à approfondir :

- La déclinaison du Programme d'Action de Prévention des Inondations du bassin de la Dordogne afin de prendre en compte la problématique inondation à l'échelle des territoires de l'eau : déclinaison locale à l'échelle du bassin Isle Dronne ;
- La prise en compte de l'enjeu inondation dans les documents d'urbanisme et l'accompagnement des collectivités pour que l'enjeu inondation soit mieux intégré ;
- L'analyse des facteurs d'influence, et notamment des seuils et des plans d'eau qui semblent influencer différemment le risque suivant les participants ;
- Et enfin, le système d'alerte en zone d'influence de la marée qui n'est pas adapté à ces conditions particulières, ou encore celui de la Tude où le système d'alerte est inexistant en tête de bassin avec des problématiques d'inondation encore récentes.

Les points ayant suscité des interventions de la part des membres de la CLE :

Concernant la thématique des inondations, *M. le Président* confirme qu'effectivement, le Ribéraguet déborde une fois tous les 30 ans. Cela est lié à la géographie du secteur : le cours d'eau, partiellement canalisé, serpente entre deux collines et recueille donc toutes les eaux de ruissellement, pouvant provoquer des inondations en cas de fortes précipitations. Si la mémoire de ces événements reste active pour les locaux, les néo-ruraux n'ont pas cette connaissance du risque, et peuvent être surpris par les inondations. Pour la plupart, ils n'ont pas connaissance des secteurs les plus exposés.

*Etiage

Les constats unanimes :

Concernant l'étiage, certains cours d'eau sont plus vulnérables que d'autres. Les cours d'eau ne sont donc pas tous égaux devant l'étiage. Les affluents, et tout un ensemble de chevelus, sont beaucoup plus vulnérables que les grands axes à l'étiage. Ont particulièrement été cités le Vern, la Tude, la Lizonne, l'Euche, la Barbanne, etc. Les facteurs d'influence sont nombreux. Parmi ceux-ci, les seuils, les étangs, la disparition des zones humides, l'aménagement des cours d'eau, l'importance des prélèvements, etc. Les débits d'étiages trop faibles, impactent les milieux naturels et espèces qui y vivent, mais également les activités économiques (agriculture, eau potable, loisirs aquatiques, etc.). Ils perturbent également les paysages qui sont alors moins attractifs.

Les points à approfondir :

- La gestion de l'étiage fait débat et demande une analyse poussée : volumes autorisés, restrictions d'usages qui ne sont pas toujours coordonnées d'un département à l'autre, suivi des étiages, etc...;
- Les liens entre étiages et aménagements des cours d'eau et du bassin versant : certains soutiennent que les seuils maintiennent les lignes d'eau, d'autres qu'ils aggravent le phénomène (réchauffement des températures) ; l'influence des étangs (phénomènes d'évaporation diminuant les débits dans les rivières au moment où elles en ont le plus besoin) ; aménagement des cours d'eau (les cours d'eau ayant été recalibrés subissent des étiages plus sévères parce qu'ils sont moins fonctionnels), etc. ;
- L'analyse des pratiques agricoles et de leurs évolutions : surfaces, importance des prélèvements (sont-ils supérieurs à la ressource disponibles ou sont-ils adaptés ?) ;
- L'analyse des eaux souterraines, ressource considérée comme prioritaires et stratégique pour l'approvisionnement en eau potable, avec l'identification des menaces et des risques : importance des prélèvements, etc. L'amélioration des connaissances sur le Karts qui est système souterrain complexe.

Les points ayant suscité des interventions de la part des membres de la CLE :

- **M. le Président** précise que le Département de la Dordogne n'est pas favorable aux forages agricoles dans les eaux profondes. Ces ressources doivent être réservées en priorité pour l'approvisionnement en eau potable.
- M. Michel ANDRIEUX, Chambre d'agriculture de la Dordogne, souligne qu'effectivement, lors des réunions géographiques, les tables rondes ont permis aux acteurs de poser un état des lieux. Cet état des lieux doit être complété par la CLE, qui doit identifier les secteurs problématiques de façon objective. Chacun a eu l'opportunité de s'exprimer et d'être entendu. L'organisation en petites tables de discussion a été remarquable. Le compte-rendu présenté par EPIDOR est une synthèse fidèle qui servira de base de discussion pour la suite et la synthèse présentée aujourd'hui est partagée. Maintenant, il s'agit d'apporter des précisions afin de compléter le pré-état des lieux présenté, notamment sur l'évolution des surfaces agricoles. Par exemple, à ce jour la Dordogne perd 3000 ha de Surface Agricole Utile (SAU), etc. L'état des lieux est partagé, et les membres de la CLE sont là pour discuter et faire évoluer, dans le respect de chacun, les usages dans l'avenir. Il s'agit d'une base de discussion.
- **M. Alain LUCAS**, Maire de Vendoire, considère que la société a évolué depuis une vingtaine d'années. Ces réunions ont été l'occasion de faire un point qui a permis d'établir un état des lieux. Il reste aujourd'hui, à écrire les pages pour l'avenir afin de ne pas reproduire les erreurs du passé, par exemple avec le développement de forages agricoles pouvant s'avérer dangereux pour la préservation des ressources futures.

M. le Président rappelle que la construction du barrage de Miallet, est une chance pour le territoire, particulièrement pour le Verteillacois et le Ribéracois. Aujourd'hui, il serait beaucoup plus difficile de réaliser un ouvrage comme celui-ci.

* Milieux naturels

Les constats unanimes :

Les contextes naturels variés du bassin contribuent à la présence de nombreuses espèces remarquables telles que le vison, la moule perlière, la loutre, la grande mulette, etc. Mais les habitats sont menacés par la perte de milieux en termes de surface et de fonctionnalité, la présence de pollutions, l'aménagement des cours d'eau ou encore la pression urbaine qui se développe le long des cours d'eau. Le besoin d'information et de communication auprès des acteurs et du grand public sur les espèces, et le lien à faire avec la protection des habitats, est également ressorti lors des débats, particulièrement sur la désignation des zones Natura 2000.

Les points à approfondir :

- L'état des populations piscicole qui tend à se dégrader et sa gestion ;
- La reconnaissance de l'espace rivière et des services rendus par écosystèmes, car les milieux ont une valeur : paysagère, épuration des eaux, voie de circulation des espèces, lieux de loisirs
- Et la continuité écologique sur le bassin avec la définition d'une stratégie globale pour le bassin de l'Isle et la Dronne.

* Qualité de la ressource en eau

Les constats unanimes :

Concernant la qualité de l'eau, les problèmes sont bien présents avec une hétérogénéité spatiale (taux de nitrates plus élevés sur la Tude, développement de cyanobactéries dans les étangs, etc.). Il est admis que la présence de milieux fonctionnels, c'est-à-dire par exemple, des rivières les plus naturelles possibles, les moins influencées par l'homme, avec la présence de zones humides, contribue à la qualité des eaux et permet aux rivières de mieux résister aux rejets des activités humaines. Il est d'ailleurs affirmé que leur capacité à supporter les rejets n'est pas toujours bien prise en compte notamment à l'étiage. Et enfin, certains paramètres sont mal suivis comme les résidus médicamenteux, les pesticides ou encore les températures de l'eau.

Les points à approfondir :

- Les bilans de la qualité des eaux et de son évolution, mais aussi la quantification des apports et l'identification de leurs origines ;
- Les coûts liés à une eau brute dégradée : une eau brute dégradée c'est aussi plus de moyens techniques et financiers à mobiliser pour les collectivités, comme la recherche d'eaux de meilleure qualité dans des eaux plus profondes, et la mise en place de traitements complémentaires par exemple ;
- Le potentiel des sites de baignade qui est amoindri par une mauvaise qualité d'eau et le développement de cyanobactéries, alors que la pratique de ce loisir représente une économie et un pouvoir attractif qui peuvent être importants.

Les points ayant suscité des interventions de la part des membres de la CLE :

Capacité des cours d'eau à supporter les rejets :

M. *le Président* souhaite savoir s'il est possible de donner des exemples concrets de rivières ayant des difficultés pour supporter les rejets des industries ou des collectivités sur le bassin.

M. Alain RIVIERE, Vice-Président du Conseil général de la Charente, indique que la Lizonne fait partie de ces cours d'eau. L'usine Alsthom prélève 120 m³/h et rejette 60 m³/h. En 2011, alors que l'étiage était sévère, la préfecture a dû intervenir car la Lizonne n'était plus en capacité de supporter les rejets, bien que ceux-ci soient traités (débits trop faibles). Il précise aussi que la température des eaux rejetées est plus élevée que celle du milieu naturel. Un contrôle quotidien des rejets a été imposé à l'usine.

Pesticides:

- **M. Michel ANDRIEUX**, souhaite que le mot « pesticide » soit modifié dans les documents du SAGE pour être remplacé par « produits phytopharmaceutiques » car les produits que la profession emploie sont des produits autorisés et utilisés à des doses homologuées. Ces produits sont de plus, également utilisés par les collectivités.
- **M. le Président** indique tout de même que le bassin Isle Dronne est un bassin rural où les pesticides sont employés par la profession.
- **Mme Nicole RIOU**, SEPANSO Aquitaine, se félicite que ces produits soient enfin reconnus comme ayant une incidence sur la santé. La nuance entre pesticides et produits phytopharmaceutiques vient du fait que dans les esprits, les pesticides sont interdits alors que les produits phytopharmaceutiques sont autorisés même si leur toxicité n'est pas moindre.
- **M.** Jacques **BRIE**, UFC que Choisir Charente, rappelle que le terme « pesticide » est plus large et englobe l'ensemble des biocides. Il s'agit donc d'un terme approprié à maintenir.
- **M.** Le **Président** souhaite que les messages soient compris ; le terme « pesticide » sera conservé et accompagné du terme produit phytopharmaceutique. Ces produits peuvent être à l'origine de problèmes de santé qui peuvent survenir tout au long de la vie.

Rejets des industries :

M. Le **Président** indique que concernant les rejets industriels, le Département de la Dordogne a veillé à ce que les systèmes d'assainissement soient efficaces.

Mme. Nicole RIOU, précise que le point faible est le contrôle de ces installations.

M. Jean-Philippe PIQUEMAL, Directeur Départemental des Territoire de la Dordogne, indique que les services de la DREAL sont chargés de suivre la conformité des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Les programmes de contrôle sont priorisés et lorsque que le risque est important, les contrôles sont réguliers. Ces programmes peuvent être examinés par la CLE.

Courrier à adresser au Préfet

M. le Président confirme qu'il est nécessaire de disposer de plus d'informations, notamment sur le résultat des contrôles des principales entreprises à proximité des rivières du bassin, afin de pouvoir identifier les points noirs. Les communes réalisent des efforts qui doivent être suivis par les industriels.

* Usages

Les constats unanimes :

Les usages de la ressource en eau ont été évoqués lors de tous les thèmes. Ils sont nombreux sur le bassin. Ils ont à la fois besoin d'eau en quantité suffisante (le vivant, l'eau potable, agriculture, etc.) mais aussi d'une bonne qualité d'eau, comme pour l'usage de la baignade par exemple. Une conciliation des usages est nécessaire tout en prenant en compte les milieux, c'est là tout l'objet du SAGE. Autre constat unanime : les efforts réalisés sur l'amélioration des systèmes d'assainissement collectif, même s'il reste encore des efforts à produire et un manque de moyens, surtout pour les petites collectivités.

Les points à approfondir :

- L'analyse de l'approvisionnement en eau potable sur le bassin avec l'évaluation de l'origine de la ressource et des besoins actuels et futurs ;
 - L'analyse des politiques agricoles et des stratégies engagées sur le bassin versant ;
- La mise en valeur du patrimoine fluvial à travers la pratique de loisirs nautiques tels que le canoë ou encore la mise en place de vélos routes voies vertes le long des vallées ;
- La question des eaux souterraines qui est revenue dans plusieurs thèmes (qualité et quantité).

Les points ayant suscité des interventions de la part des membres de la CLE :

Rejets des collectivités

Concernant la mise aux normes des systèmes d'assainissement collectif, *M. le Président* apprécie les récents efforts financiers engagés par l'agence de l'eau et l'Etat. Il souhaite que soit modifié « des efforts à poursuivre concernant l'assainissement mais un manque de moyens » par « un nouvel effort, à la fois de l'Etat et des collectivités territoriales ».

Mme Valérie PERRIER, Agence de l'eau Adour Garonne, confirme que le nouvel accord cadre, prévoyant la dotation de la solidarité urbain/rural concernant l'assainissement, avec le Département de la Dordogne a été présenté et validé lors de la commission des interventions du mardi 4 juin 2013.

Vélo route voie verte

M. le Président précise que la voie verte, le long de l'Isle, s'étend de Périgueux à la Gironde, et sera dans l'avenir étendue vers l'Est de Périgueux.

Politiques agricoles

Concernant l'analyse des politiques agricoles, **M. le Président** ajoute que cela est indispensable même si cette question ne sera pas simple à traiter.

M. le Président conclut en confirmant que le premier état des lieux présenté aujourd'hui et partagé par l'assemblée et doit servir de base lors de l'élaboration du SAGE.

Programme de travail

Les commissions thématiques se réuniront d'ici fin 2013 pour travailler sur l'état des lieux du territoire issu des commissions territoriales.

- **M. le Président** suggère que des élus soient responsables des commissions thématiques. Le Président ainsi que trois des vice-présidents de la CLE sont proposés pour présider les commissions :
 - Commission milieux naturels (juillet): M. Pascal DEGUILHEM
 - Commission quantité de la ressource en eau (septembre) : M. Jeannik NADAL
- Commission qualité de la ressource en eau (octobre): M. Alain MAROIS proposé par M. Michel FROUIN
 - Commission usages de la ressource (novembre) : M. Bernard CAZEAU

Mme Mélanie OZENNE prendra contact avec M. Alain MAROIS, excusé aujourd'hui, afin de lui proposer de présider la commission qualité de la ressource en eau.

Mme Mélanie OZENNE rappelle que l'objet de ces commissions est de produire un état des lieux comprenant un exposé des enjeux du territoire basé sur les constats unanimes, dont M. Frédéric EHRHARDT a fait la synthèse, et d'explorer les points à approfondir discutés aujourd'hui. Ce travail sera ensuite discuté au bureau puis présenté à la prochaine CLE pour approbation.

Consultations de la CLE pour avis

Au cours de l'année 2012, la CLE a été consultée sur plusieurs dossiers par l'Etat :

- sur le projet de zones vulnérables aux nitrates ;
- sur la candidature des Chambres d'agriculture pour assurer la mission d'organisme unique sur le bassin de la Dordogne ;
- sur une proposition de classement des cours d'eau au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement.

Concernant le projet de délimitation des zones vulnérables aux nitrates (arrêté de délimitation pris le 31 décembre 2012), et la candidature des Chambres d'agriculture en vue d'assurer la mission d'organisme unique sur le bassin de la Dordogne (arrêté de désignation de la Chambre d'agriculture de la Dordogne pris le 31 janvier 2013), le calendrier imposé par les consultations n'a pas permis d'en débattre en CLE ou en Bureau.

* Désignation de l'Organisme Unique sur le bassin de la Dordogne :

- **M. le Président** souligne le rôle d'EPIDOR en matière de suivi de l'étiage et des cours d'eau. Il rappelle que le Conseil d'administration d'EPIDOR souhaite que son rôle d'expertise de l'étiage et de la gestion des usages à mettre en œuvre, soit reconnu dans les modalités de fonctionnement de l'organisme unique. En tant que Président de la CLE, il appui cette demande.
- M. Jean-Philippe PIQUEMAL indique qu'à ce jour, il n'y a pas d'opposition au souhait du Président. La Chambre d'agriculture de la Dordogne monte actuellement un projet de fonctionnement avec ses autres partenaires (six Chambres d'agriculture sont organisées autour de la Chambre d'agriculture de la Dordogne). Une réunion se tiendra le 24 juin, au niveau du bassin Adour Garonne, pour faire un point sur l'avancement des organismes uniques et la révision des objectifs d'étiage. Une autre réunion devrait se tenir en septembre entre les organismes uniques et les EPTB afin de discuter de la participation des EPTB dans la gouvernance de l'organisme unique. L'expertise d'EPIDOR dans l'observation et l'analyse des cours d'eau, particulièrement sur les bassins déficitaires et sur les cours d'eau non suivis (mise en place d'échelle limnimétriques, etc.) est reconnue par les Chambres d'agriculture et les services de l'Etat.
- **M. Alain DALY**, Fédération de pêche de la Dordogne, indique que la fédération de pêche dispose également de données fines sur l'état des cours d'eau à l'étiage qu'elle transmettra à EPIDOR pour que les données soient centralisées.

* Classement des cours d'eau :

Le projet de classement des cours d'eau au titre du L214-17 du code de l'environnement a été débattu lors du Bureau du 30 novembre 2012, qui s'est prononcé favorablement à la proposition de l'Etat. La liste des cours d'eau devrait être arrêtée définitivement au cours de l'année 2013.

M. Jeannik NADAL indique que les discussions ont notamment permis aux membres du Bureau de disposer d'informations et de connaissances sur ce projet. Les membres du Bureau ont tout de même souhaité que le classement des cours d'eau en liste 2 ne freine pas les démarches locales qui seraient engagées par ailleurs.

Proposition d'une délibération donnant mandat au bureau pour rendre des avis

La délibération proposée est conforme à l'article 4 des règles de fonctionnement de la CLE adoptées le 15 mars 2012.

- **M.** Alexandre LAROQUE, représentant France-Hydroélectricité, souhaite qu'une méthode soit trouvée pour que les membres ne siégeant pas au Bureau puissent s'exprimer lors des demandes d'avis soumises à la CLE.
- **M. le Président** propose que les membres de la CLE soient informés en même temps que les membres du Bureau, des demandes d'avis qui seront soumis à la CLE. Les membres de la CLE pourront ainsi faire remonter leurs avis qui seront exposés en Bureau.

Vu les débats,

la délibération complétée par « Les demandes d'avis sont transmises à l'ensemble des membres de la CLE avant leur examen en Bureau. » est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Après avoir interrogé les membres de CLE sur d'éventuelles questions qui n'auraient pas été traitées, M. le Président indique, que la prochaine CLE se tiendra en février 2014.

La réunion est clôturée à 16 h 15.

Site du SAGE Isle Dronne http://www.sage-isle-dronne.fr

Diaporama présenté en séance



Commission Locale de l'Eau

SAGE Isle Dronne

6 juin 2013 - Périgueux



1. Approbation du compte-rendu de la CLE du 15 mars 2012





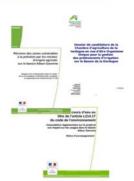
2. Rapport d'activité du SAGE

Les courriers de la CLE :

3 consultations

Projet de zones vulnérables Organisme unique Classement des cours d'eau

Point à l'ordre du jour



Le 6 juin 2013 à Périgueux



2. Rapport d'activité du SAGE









Ordre du jour de la CLE

- 1. Approbation du compte-rendu de la CLE du 15 mars 2012
- 2. Présentation du rapport d'activité
- 3. Les consultations pour avis de la CLE
- 4. Délibération donnant délégation au bureau pour rendre des avis
- 5. Bilan des réunions géographiques
- 6. Programme de travail
- 7. Point d'actualité sur le territoire et questions diverses

Le 6 juin 2013 à Périgueux



2. Rapport d'activité du SAGE

La CLE Isle Dronne:

- CLE du 28 octobre 2011
- CLE du 15 mars 2012
- Bureau du 30 novembre 2012
- CLE du 6 juin 2013

Un Président Cing Vice-Présidents Un Bureau à 16 membres Des règles de fonctionnement Une structure porteuse

Le 6 juin 2013 à Périgueux



2. Rapport d'activité du SAGE

Animation géographique :





2. Rapport d'activité du SAGE

Animation géographique :

168 acteurs

19 tables



















2. Rapport d'activité su SAGE

Création du site internet du SAGE :





3. Les consultations de la CLE

3 consultations:

- Projet de zones vulnérables (arrêté le 31 décembre 2012)
- Organisme unique (désigné le 31 janvier 2013)

Délais trop courts pour réunir la CLE

Classement des cours d'eau (au cours de l'année 2013)

Bureau du 30 novembre 2012

Le 6 juin 2013 à Périgueux





Le 6 juin 2013 à Périgueux

5. Bilan des réunions géographiques

Le risque d'inondation

Les points à approfondir

- La déclinaison du PAPI de la Dordogne : prise en compte de l'enjeu inondation à l'échelle du bassin
- La prise en compte de l'enjeu inondation dans les documents d'urbanismes : bâtit en zone inondable, artificialisation des sols...
- · Les facteurs d'influence : seuils et plans d'eau, etc.
- · Le système d'alerte non adapté à l'influence maritime et aux affluents (Tude)

Le 6 juin 2013 à Périgueux



2. Rapport d'activité du SAGE

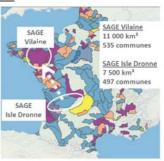
Séminaire d'échanges :

Le 12 juillet 2012 à Pont Réan (35)

SAGE Vilaine M. DEMOLDER Mme. LELIEVRE M. ARRONDEAU

SAGE Isle Dronne M. MAROIS M. DEGUILHEM EPIDOR

Le 6 juin 2013 à Périgue





4. Délégation du bureau pour donner des avis

Proposition d'une délibération :

Délibération n°6 du 6 juin 2013

Vu l'article 4 des règles de fonctionnement de la CLE,

La CLE du SAGE Isle Dronne

Donne délégation au Bureau pour répondre aux demandes d'avis soumises à la CLE. Les avis du bu sont pris à la majorité des voix des membres présents ou représentés, la voix du Président étant érante en cas de partage égal des voix.

Le 6 juin 2013 à Périgueux



5. Bilan des réunions géographiques

Le risque d'inondation

Les constats unanimes

- Le risque est présent partout
- Les risques de ruissellements sont mal connus
- Les crues sont moins fréquentes
- La vulnérabilité des populations augmente : perte de la mémoire des crues, constructions en zones inondables (40 000 habitants en zone inondable)
- Les zones à forts enjeux : Périgueux et confluence Isle Dronne
- Des milieux naturels sous pression : zones humides, aménagement des rivières, urbanisation en zone inondable, pratiques de gestion des sols ..

Le 6 juin 2013 à Périgueux



5. Bilan des réunions géographiques

L'étiage

Les constats unanimes

- Des cours d'eau plus vulnérables que d'autres : Tude, Lizonne, Vern, Barbanne, Euche, Boulou, la Lourde...
- Des facteurs d'influences : seuils, étangs, zones humides, aménagement des cours d'eau, prélèvements, etc.
- · Des conséquences sur les milieux et les usages avec des impacts économiques : eau potable, agriculture, loisirs aquatiques...

Le 6 juin 2013 à Périgueux



5. Bilan des réunions géographiques

L'étiage

Les points à approfondir

- La gestion de l'étiage (axes et affluents): restrictions, suivi, etc.
- Les liens entre étiages et aménagements : seuils, étangs, aménagement des cours d'eau, etc.
- Les pratiques agricoles : évolution, surfaces, prélèvements, etc.
- · Les eaux souterraines : menaces et risques, le karst

Le 6 juin 2013 à Périgueux



5. Bilan des réunions géographiques

Les milieux naturels

Les points à approfondir

- · Populations piscicoles : état et gestion
- La reconnaissance de l'espace rivière et des services rendus : les milieux naturels ont une valeur
- · La continuité écologique : stratégie de bassin

Le 6 juin 2013 à Périgueux



5. Bilan des réunions géographiques

La qualité de la ressource

Les points à approfondir

- Bilan de la qualité des eaux du bassin : situation des cours d'eau, quantification des apports, etc.
- Evaluation des coûts liés à une eau brute dégradée : investissements, coûts de traitement, etc.
- · La baignade : état des lieux et potentiel

Le 6 juin 2013 à Périgueux



5. Bilan des réunions géographiques

Usages

Les points à approfondir

- L'eau potable : évaluation de l'origine de la ressource, des besoins actuels et futurs
- L'agriculture : analyse des politiques agricoles
- La navigation et le patrimoine fluvial : pratique des loisirs nautiques et voies vertes

Les eaux souterraines : un vaste sujet nécessitant une analyse particulière

Le 6 juin 2013 à Périgueux



5. Bilan des réunions géographiques

Les milieux naturels

Les constats unanimes

- Présence d'espèces remarquables : vison, loutre, moule perlière ...
- Des habitats menacés: perte de milieux (surface et fonctionnalité), pollutions, aménagement des cours d'eau, seuils, pression urbaine, étiages, espèces invasives
- · Le besoin d'information et de communication

Le 6 juin 2013 à Périgueux



5. Bilan des réunions géographiques

La qualité de la ressource

Les constats unanimes

- · Des problèmes existent
- Les milieux fonctionnels contribuent à une bonne qualité des eaux
- Manque de prise en compte de la capacité des milieux à supporter les rejets
- Des paramètres mal suivis : résidus médicamenteux, pesticides

Le 6 juin 2013 à Périgueux



5. Bilan des réunions géographiques

Usages

Les constats unanimes

- De nombreux usages qui ont besoin de la ressource (qualité et quantité): vivant, eau potable, assainissement, agriculture, industrie, activités touristiques et de loisirs
- · Une conciliation des usages nécessaire
- Des efforts à poursuivre concernant l'assainissement mais un manque de moyens

Le 6 juin 2013 à Périgueux



6. Programme de travail

Commissions thématiques

Objectifs:

- produire un exposé des enjeux du territoire basé sur des constats unanimes
- explorer des points à approfondir

4 commissions à réunir en 2013:

- Milieux naturels
- Quantité de la ressource en eau
- Qualité de la ressource en eau
- Usages de la ressource en eau

Le 6 juin 2013 à Périgueux



EPIDOR

Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne Place de la Laïcité, 24250 Castelnaud-la-Chapelle

Tél: 05 53 29 17 65 Fax: 05 53 28 29 60 Mél: epidor@eptb-dordogne.fr

Antenne Haute Dordogne MAURIAC (Cantal) 04 71 68 01 94

Antenne Dordogne Atlantique ST-DENIS-DE-PILE (Gironde) 05 57 25 10 98



www.eptb-dordogne.fr











